

Programme de garantie

Systèmes de masquage sonore

Toutes les pièces et tous les composants des systèmes de masquage sonore Soft dB sont couverts par la garantie pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat pour un système livré à un distributeur, ou date d'achèvement du projet, c'est-à-dire la date à laquelle le projet est calibré par un employé ou un sous-traitant approuvé par Soft dB. Tous les composants du système seront exempts de défauts de matériaux ou de fabrication et fonctionneront dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien conformément aux spécifications pendant cinq (5) ans. À sa discrétion, Soft dB réparera ou remplacera les composants sans frais.

Limitations de la garantie :

- La garantie commence à la date d'achat d'origine.
- La garantie ne s'applique qu'à une utilisation dans un pays pour lequel la conformité gouvernementale appropriée est notée sur le contrôleur.
- En aucun cas, Soft dB ne sera responsable des dommages accessoires ou consécutifs.

La garantie est nulle si :

- La plaque de série est défigurée.
- Le produit présente un défaut ou des dommages dus à une altération, à une connexion à une alimentation électrique inappropriée, à l'expédition et à la manipulation, à un accident, à un incendie, à une catastrophe naturelle ou à d'autres conditions indépendantes de la volonté de Soft dB.
- Le produit n'a pas été installé conformément aux directives d'installation de Soft dB.

Garantie:

- Pendant la période de garantie de cinq (5) ans, l'acheteur peut contacter directement Soft dB pour obtenir un numéro d'autorisation de retour de marchandise (RMA). Après l'obtention d'un numéro RMA, le(s) composant(s) défectueux(s) du produit peut être expédié à Soft dB.
- Les composants réparés ou neufs seront renvoyés par Soft dB généralement dans un délai de 5 à 10 jours ouvrables.